



Projet de loi sur le crédit à la consommation

Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a présenté en Conseil des ministres du 22 avril 2009, un projet de loi portant réforme du crédit à la consommation.

Le projet de loi transpose la directive européenne sur le crédit à la consommation visant à créer un marché unique des crédits à la consommation et prévoit différentes mesures pour garantir une commercialisation responsable de ce type de produits et une meilleure prévention du surendettement. Il entend également améliorer la prise en compte de la situation des personnes qui connaissent des difficultés d'endettement.

Le texte permet : - une information renforcée du consommateur ; - un allongement du délai de rétraction de 7 à 14 jours ; - une extension des règles de protection des emprunteurs jusqu'à 75 000 € contre 24 500 € actuellement ; - un encadrement du crédit renouvelable avec l'obligation d'un amortissement minimum ; - un renforcement des obligations et responsabilités des prêteurs notamment en matière d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs avec consultation obligatoire du FICP (Fichier national de remboursement de crédits aux particuliers) ; - un raccourcissement des délais d'inscription au FICP pour les procédures de rétablissement personnel et les plans de redressement se déroulant sans incident ; - un droit d'accès des emprunteurs aux informations du FICP les concernant sans avoir à se déplacer aux guichets de la Banque de France ou de l'IEDOM ou de l'IEOM ; - une accélération du traitement des situations de surendettement les plus graves par la généralisation de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ; - un encadrement de la distribution de crédit sur les lieux de vente des cartes de fidélité, afin de dissocier une utilisation associée à des avantages commerciaux de leur utilisation comme vecteur de crédit à la consommation. La loi entrera en vigueur en mai 2010.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Communiqué de la BCE

Le 7 mai 2009, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a abaissé de 25 points de base le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème à 1,00 % et de 50 points de base le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 %, avec effet au 13 mai 2009. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt reste inchangé à 0,25 %.

Prêts bancaires et assurance crédit aux entreprises ultramarines

Yves Jego, secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, a reçu le 16 avril 2009 des représentants des entreprises ultramarines et du monde économique ainsi que des représentants des principaux réseaux bancaires et des assureurs de crédit travaillant outre-mer, en présence de Ramon Fernandez, directeur général de la DGTPE (Direction générale du Trésor et de la Politique économique) et de Nicolas Jacquet, médiateur délégué du crédit aux entreprises.

Ramon Fernandez a observé que les encours de crédit avaient continué à progresser fin 2008 et que l'on ne constatait pas à ce jour de tarissement du crédit ou de l'assurance crédit. Il a souligné que les récents blocages dans les DOM avaient mis en difficulté un certain nombre d'entreprises, ce qui pouvait influencer sur l'analyse des risques par les banques et les assureurs de crédit. Il a rappelé que le Gouvernement avait mis en place des outils de garantie de crédit à court terme et un complément public à l'assurance crédit appelé CAP.

Nicolas Jacquet a fait le point sur le dispositif de médiation du crédit géré localement par l'IEDOM et l'IEOM. Au 1^{er} avril 2009, 152 dossiers avaient été déposés dans les 4 DOM dont 98 ont été jugés recevables.

Patrick Besse, directeur de l'IEDOM et de l'IEOM a commenté la situation de la médiation du crédit dans les DOM.

Les représentants des entreprises ont évoqué des difficultés rencontrées pour financer leur activité à court terme et fait état d'un durcissement des conditions de crédit. Les représentants des banques ont affirmé leur volonté de travailler avec les entreprises pour améliorer le financement des entreprises ultramarines.

Yves Jego a invité les entreprises à recourir davantage à ce dispositif de facilitation.

Des numéros verts ont été mis en place en lien avec les chambres de commerce et d'industrie.

Etats généraux de l'outre-mer

Le gouvernement a officiellement lancé les Etats généraux de l'outre-mer le 22 avril 2009. Ils se dérouleront dans toutes les collectivités d'outre-mer et pas seulement dans les DOM où les travaux ont commencé en l'absence des trois collectifs antillais et réunionnais. Le calendrier initial a été assoupli afin de donner du temps à la réflexion à laquelle sont associés l'IEDOM et l'IEOM. Les ateliers locaux seront organisés jusqu'à la fin du mois de juillet. La synthèse nationale des débats et des principales idées ayant émergé des discussions dans les différentes places comme à Paris aura lieu en septembre. Le premier conseil interministériel de l'outre-mer se réunira fin octobre afin d'arrêter une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux et de déterminer les modalités de leur mise en œuvre.

Projet de loi pour le développement économique des outre-mer

L'Assemblée nationale a adopté le 9 avril 2009 le projet de loi pour le développement économique des outre-mer. Un amendement stipule que la ligne budgétaire unique reste le socle du financement du logement social dans les DOM et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. La commission mixte paritaire (Sénat/Assemblée nationale) s'est tenue le 5 mai 2009 et a permis d'établir un texte commun sur les propositions qui restaient en discussion.

Comparaison des prix en outre-mer et en métropole

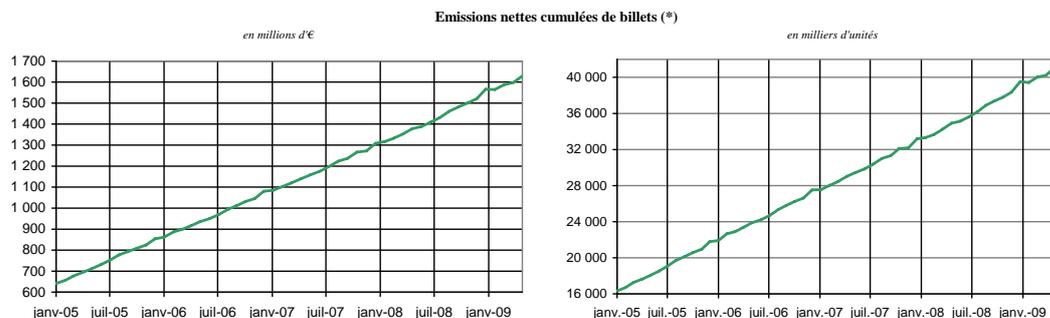
Jean-Philippe Cotis, Directeur général de l'INSEE, a présenté à Yves Jego, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, un aperçu du travail déjà engagé par son institut pour comparer les prix entre les DOM et la métropole. Cet indice comprendra toutes les dépenses de consommation des ménages : alimentation, habillement, services, loyers, etc. L'étude complète sera disponible mi-2010 et des mises à jour régulières seront effectuées.

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours dans la zone euro. Au 30 avril 2009, l'agence de la Guyane a délivré en cumul depuis l'introduction de l'euro, 41,1 millions de billets pour une valeur totale de 1 629 millions d'€ soit une hausse de 17,6 % sur un an (contre + 20,4 % à fin avril 2008). Les billets de 20€ représentent 48,3 % du total en volume, alors qu'ils ne représentent que 24,3 % du total en valeur. Inversement, les billets de 100€ représentent 38,9 % de la valeur totale mais 15,4 % du volume total.

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission de **pièces métalliques** en euros. Au 30 avril 2009, l'émission nette cumulée de pièces s'élevait à 40,4 millions de pièces euros pour une valeur de 7,2 millions d'€ soit une augmentation de 11,2 % sur un an (contre + 12,3 % à fin avril 2008). Les pièces de 1 et 2 centimes dont le taux de retour est très faible représentent 49,9 % du total en volume, alors qu'elles ne représentent que 4,1 % de la valeur. Inversement, les pièces de 2€ qui ne représentent que 3,7 % du volume total représentent 41,3 % de la valeur totale.



Médiation du crédit

La médiation du crédit, dispositif mis en place par le gouvernement pour faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire, dispose depuis peu d'un numéro vert propre à la Guyane : 0800 000 406 en complément du site national (www.mediationducredit.fr).

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Visite du secrétaire d'Etat à l'Outre-mer

M. Yves Jégo s'est rendu en Guyane les 3 et 4 avril. Après avoir rencontré les représentants du secteur de la recherche, il s'est entretenu avec les élus sur les prochains Etats Généraux de l'Outre-mer. Le deuxième jour de sa visite a été consacré à l'Ouest du département. Il y a rencontré le consul du Suriname et a ensuite évoqué les sujets les plus sensibles pour cette partie de la Guyane : la santé, la pêche et l'orpaillage clandestin.

Etats généraux de l'Outre-mer

Huit thématiques ont été retenues pour les Etats généraux de l'Outre-mer qui se sont ouverts le mercredi 22 avril en Guyane. Il s'agit de la gouvernance ; la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle ; l'égalité des chances et l'insertion des jeunes ; l'identité, la culture et la mémoire ; l'insertion de la Guyane dans son environnement régional ; les grands projets structurants et les conditions du développement durable ; la formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat ; les productions locales et les conditions d'un développement endogène. Huit groupes de travail ont été formés afin de mener une réflexion sur chacune de ces thématiques. Les travaux devraient durer jusqu'à la fin du mois de juillet.

Crise : Plan de relance

Le gouvernement a débloqué 37 millions d'€ pour la Guyane au titre du plan de relance de l'économie, soient 27 millions d'€ en plus de 10 millions déjà programmés. 20 chantiers vont bénéficier de cet argent dont en particulier : la route de Cacao (5 millions d'€) ; les écoles et le pôle universitaire guyanais (6,25 millions d'€) ; le patrimoine (8 millions d'€) incluant la réhabilitation des anciennes douanes de Cayenne pour en faire le nouveau siège de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Activité portuaire

Le dispositif d'aide au fret des entreprises a été présenté le 9 avril. Il apporte une aide au fonctionnement de 48 millions d'€ (dont 24 millions d'€ du FEDER) qui sera destinée au soutien au fret des entreprises afin de compenser les surcoûts de transport induits par l'éloignement entre la Guyane et l'Europe occidentale. 48 millions d'€ seront aussi disponibles sous forme d'aide à l'investissement. Ils sont destinés à accroître la compétitivité du port de Dégrad-des-Cannes, avec pour objectif à l'horizon 2013 de faire baisser de 10 % le coût du fret entre la Guyane et l'Europe.

Spatial

Le lancement des satellites Herschel et Planck a été reporté au 14 mai 2009 afin de procéder à des vérifications supplémentaires. Il s'agira du deuxième tir de l'année pour Ariane.

Arianespace a remporté deux nouveaux contrats de lancement. Le premier concerne le satellite de communication JCSAT-13 pour le compte de l'opérateur japonais Sky Perfect JSAT Corporation. Il s'agit du 27^{ème} contrat remporté par Arianespace au Japon sur les 36 ouverts à la compétition. Le second contrat a été obtenu auprès d'Intelsat pour le lancement du satellite « New Dawn ».

Les essais de la tour de service mobile destinée au lancement de Soyouz, ont commencé le 3 avril dans la région de Moscou. La tour a été adaptée au climat tropical de la Guyane, le premier tir de Soyouz devrait avoir lieu à la fin de l'année 2009.

Tourisme

Le 11^{ème} salon du tourisme s'est tenu du 17 au 19 avril à Matoury. Le CTG (Comité du Tourisme Guyanais) a présenté de nouveaux produits touristiques ainsi que son nouveau site internet. Une borne interactive reliée à ce site sera disponible en libre service à l'aéroport de Rochambeau. 108 exposants étaient présents dont de nouveaux opérateurs comme le zoo de Montsinéry, l'écolodge des marais de Kaw ou le golf de Matiti. Des efforts ont été faits afin de développer un produit touristique destiné à mettre en valeur la région ouest.

Le produit combiné Amazone lancé en 2007 s'est enrichi de nouveaux partenaires. La convention signée entre le Suriname, la Guyane et l'Amapa, englobe désormais les états brésiliens du Para et de l'Amazonas.

Energie

La centrale photovoltaïque de Degrad-des-Cannes d'une puissance de 450 000 Wc a été raccordée au réseau de distribution d'électricité d'EDF. C'est à ce jour la centrale photovoltaïque en service la plus puissante de la région. Constituée de 2 268 modules photovoltaïques sur une surface de 4 200 m² et de 63 onduleurs SMA, elle produira 630 GWh par an ce qui permettra d'économiser près de 450 tonnes de CO₂. Le construction de cette centrale a coûté 2,7 millions d'€.

Justice

Après 6 semaines de grève, les avocats guyanais ont suspendu leur mouvement mais maintiennent leur mobilisation. Ils dénoncent le manque de moyens et d'effectifs pour le bon fonctionnement de la justice dans le département. Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer a annoncé des moyens supplémentaires avec notamment la construction d'une cité judiciaire, l'une des principales revendications des grévistes.

Coopération Guyane Suriname

Une délégation conduite par les présidents de la CCIG et de la CCOG s'est rendue pendant trois jours au Suriname, afin d'étudier les opportunités de développement de la coopération entre les deux territoires. Elle a notamment conclu à la nécessité d'un développement rapide des voies de communication. Les représentants se sont aussi entretenus sur la possibilité pour la nouvelle raffinerie de Staats Olie (compagnie d'Etat surinamienne) de produire du carburant aux normes européennes dès 2012.

La société Biométal s'est installée à St-Laurent du Maroni et a débuté la production d'armatures métalliques destinées à la construction. Elle espère bénéficier de l'amélioration des échanges commerciaux avec le Suriname.

Baisse des prix

Des baisses de prix (- 14 %) ont été obtenues sur une liste de 100 produits de première nécessité, après des négociations entre les armateurs, les négociants, les distributeurs, les commerçants, le conseil régional, le conseil général, les maires et les associations. Une baisse supplémentaire devrait intervenir dans quelques semaines grâce à la réduction de l'octroi de mer décidée par la Région et la baisse des droits de la CCIG.

LES INDICATEURS DE REFERENCE

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel	
Prix (Source : INSEE)	Prix à la consommation (hors tabac) – mars 2009 (Indice base 100 : année 1998)	118,7	0,0 %	+ 1,6 %
Emploi (Sources : DDTEFP et ASSEDIC)	Demandeurs d'emploi (DEFM1) - à fin février 2009	12 360	+ 0,5 %	+ 10,3 %
	Indicateur de chômage - à fin janvier 2009	19,6 %	+ 0,7 point	+ 1,8 point
	Nb de bénéf. d'alloc chômage (y.c. suspens) – A fin février 2009	5 365	- 3,3 %	+ 18,5 %
RMI (Source : CAF)	Nombre de bénéficiaires - à fin mars 2009	10 864	+ 0,9 %	- 5,6 %
	Cumul 2009 des prestations nettes versées	15,5 M€		- 3,8 %
Commerce extérieur (Source : Douane)*	Exportations – mars 2009	7,5 M€	+ 51,2 %	- 19,6 %
	Cumul 2009	19,1 M€		- 25,8 %
	Importations - mars 2009	73,3 M€	+ 33,7 %	- 26,3 %
	Cumul 2009	229,1 M€		+ 2,4 %
	Taux de couverture en cumul - à fin mars 2009	8,5 %		-3,2 points

LES SECTEURS D'ACTIVITE

Espace (Source : Arianespace)	Tirs effectués – à fin avril 2009	1 tir Ariane 5 (2 satellites)
	Rappel cumul 2008	6 tirs Ariane 5 pour 10 satellites
Riz (Sources : DAF Guyane et Douane)*	Production de riz (2 ^{ème} tranche 2008)	5 983 tonnes (- 6,1 % sur un an)
	Cumul année 2008 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche)	9 704 tonnes (+ 11,9 % sur un an)
	Exportations de riz (cumul à fin décembre 2008)*	4 571 tonnes (- 25,8 % sur un an) pour 2.5 M€ (+ 26,9 %)
BTP (Source : Ciments Guyanais)	Ventes de ciment – avril 2009	6 197 tonnes (- 24,1 % sur un an)
	Cumul de janvier à fin avril 2009	28 933 tonnes (- 3,8 % sur un an)
Pêche (Sources : IFREMER, DAM et Douane)*	Prises de crevettes (cumul à fin décembre 2008)	1 496,1 tonnes (- 36,7 % sur un an)
	Exportations de crevettes (cumul à fin mars 2009)	264,4 tonnes (- 38,4 % sur un an)
Or (Source : Douane)*	Exportations (cumul à fin mars 2009)	4,3 M€ (- 59,6 %)
Bois (Source : ONF)	Grumes sorties de forêt (cumul à fin décembre 2008)	71 302 m ³ (+ 27,4 % sur un an)

* données provisoires

PRINCIPAUX TAUX D'INTERÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/05/09)					
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR avril 2009			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1,8404%	1,2583%	1,0565%	0,8549%	1,0140%	1,4250%	1,6110%	1,7740%

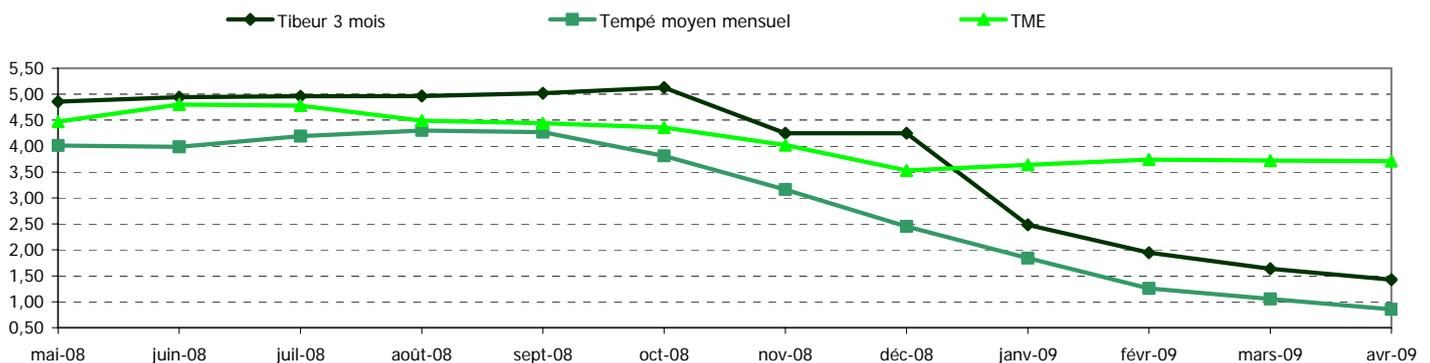
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
3,64%	3,74%	3,72%	3,71%	3,84%	3,94%	3,92%	3,91%

Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		7,83%			
Prêts à taux variable		7,93%			
Prêts relais		8,05%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,36%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		20,92%	Découverts en compte (1)		14,13%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		10,04%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

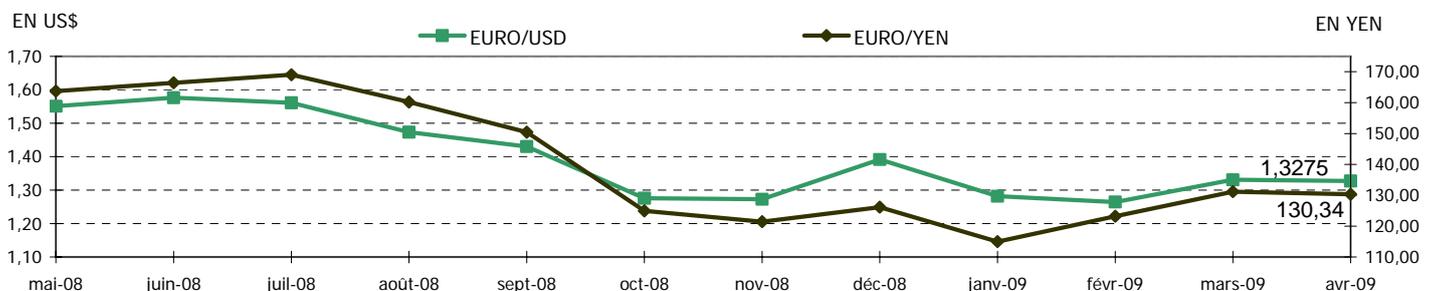
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3275	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,2426	EURO/SRD (Surinam)	3,66786
EURO/JPY (Japon)	130,3400	EURO/BWP (Botswana)	9,69713	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,39191
EURO/CAD (Canada)	1,5786	EURO/SCR (Seychelles)	19,9675	EURO/DOP (Rép. Dom.)	48,4730
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89335	EURO/MUR (Maurice)	45,8004	EURO/BBB (La Barbade)	2,67253
EURO/SGD (Singapour)	1,9620	EURO/BRL (Brésil)	2,8850	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,38466
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2881	EURO/VEF (Vénézuéla)	2,86922	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2822,85	EURO/XCD (Dominique)	3,60791	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK